

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **EPSO-05\_A** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Mme Claudine CAMILLERI**  [**Claudine.camilleri1@ec.europa.eu**](mailto:Claudine.camilleri1@ec.europa.eu)  **+32 2 29 98 790**  **1**  **3ème trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☑ Bruxelles □ Luxembourg □ Autre: ……………..** |
|  | **☑  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

La mission de l'Office européen de sélection du personnel est d'organiser des concours généraux et d'autres types de sélections afin de sélectionner le personnel hautement qualifié pour le recrutement dans toutes les institutions de l'Union Européenne. L'unité 05 joue un rôle de plus en plus important au sein de l'Office: elle est notamment en charge des relations avec ses partenaires (les institutions européennes et les Etats membres), de la planification/programmation des concours ainsi que de tous les aspects ayant trait à la communication (interne et externe), tels que le développement de la stratégie, les relations avec la presse, la gestion du site internet et le point de contact pour les candidats.

L'unité recherche un(e) collègue possédant d'excellentes qualités en matière de communication. Ses tâches consisteront à poursuivre le développement et la mise en œuvre de la stratégie de communication d'EPSO ainsi qu'à améliorer l'image des institutions européennes en tant qu'employeur par le biais de campagnes de communication soigneusement ciblées dans le but principal d'attirer un nombre suffisant de candidats hautement qualifiés.

La personne qui occupera le poste se verra attribuer un rôle essentiel en faisant la promotion des carrières au sein des institutions de l'UE; en particulier, il/elle développera des collaborations avec les administrations nationales, les représentations permanentes auprès de l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres organisations professionnelles et académiques actives dans le domaine de la sélection du personnel.

Dans ce cadre, l'expert national détaché aura comme tâches de:

* Conseiller et assister le chef d'unité et le directeur dans l'accomplissement de la mission d'EPSO.
* Améliorer les stratégies d'EPSO en matière de communication, et l'image des institutions européennes en tant qu'employeur.
* Développer des partenariats avec les Etats membres, les représentations permanentes auprès de l'Union européenne, les ambassadeurs EU Careers et les autres acteurs et partenaires afin de mieux faire connaître les opportunités de carrière au sein des institutions européennes.
* Rédiger des supports de communication adaptés à différents publics et canaux de diffusion; fournir des conseils en termes de rédaction et de contenu éditorial à des collègues au sein de l’unité Communication et au sein de l’EPSO.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : communication (communication d'entreprise / internationale / médias / communication appliquée / journalisme) ou Administration publique / sociologie / psychologie /langues / gestion du changement avec expérience dans la communication.

Expérience professionnelle

* + - Expérience professionnelle dans le domaine de la communication, Employer Branding et du marketing.
    - Expérience des discours en public et aptitude à faire des présentations de haut niveau.
    - Une expérience en ressources humaines et en particulier dans la promotion des carrières et les vacances d'emplois constituerait un avantage.
    - Grandes capacités rédactionnelles, compétentes en relecture d'épreuves, compétences éditoriales avec une approche fondée sur une rédaction claire, orientée lecteur.
    - Bonne connaissance de l'Union européenne et de ses institutions.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Pratique courante de l'anglais, une bonne connaissance du français serait un atout.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)